Vos questions / nos réponses

est il possible de s'interdire

Par forzaaa Postée le 04/10/2026 11:02

est il possible de s'interdire tous acces a des sites de jeu en ligne?

Mise en ligne le 13/10/2026

Bonjour,

Le site de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) permet d'effectuer une demande d'interdiction volontaire en ligne. Il s'agit d'une démarche qui s'étend sur une durée de 3 ans. Au-delà des 3 ans, l'interdiction se poursuit automatiquement mais il est alors possible de demander sa levée en ligne à nouveau par le site internet de l'ANJ.

Cette interdiction s'applique aux casinos physiques et aux jeux en ligne. Toutefois, l'interdiction ne s'applique pas pour les sites de jeux hébergés à l'étranger, illégaux en France, tels que les casinos en ligne.

Vous trouverez en bas de réponse un lien vers le site internet de l'ANJ.

Nous ne savons pas dans quel contexte se pose votre question, si elle vous concerne ou si c'est pour une personne de votre entourage en difficulté avec le jeu.

De fait, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) de 8H à 23H ou par le Chat de notre site Joueurs Info Service de 12H à 19H.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- ANJ demande d'interdiction en ligne